



Envoyé en préfecture le 20/11/2018  
 Reçu en préfecture le 20/11/2018  
 Affiché le   
 ID : 033-243301264-20181113-2018\_138-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2018/138**

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
SUR LA PÉRIODE 2018/2021**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 5 novembre 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018**

**Le 13 novembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30**

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/138

## OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE SUR LA PÉRIODE 2018/2021

Vu la délibération 2003/50 du 10 octobre 2003, approuvant la signature du contrat enfance et du contrat temps libre jeunes avec la CAF, les délibérations 2004/89 du 10 décembre 2004 et 2006/26 du 3 février 2006, approuvant la signature des avenants au contrat enfance et au contrat temps libre jeunes avec la CAF de la Gironde,

Vu la délibération 2006/92 du 8 décembre 2006, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse 2006-2009,

Vu la délibération 2010/135 du 14 décembre 2010, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse sur la période 2010/2013,

Vu la délibération 2013/89 du 24 septembre 2013, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse sur la période 2014/2017,

Vu la réunion de la commission « *Vie Locale* » du 11 septembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

Le contrat enfance jeunesse signé par la Communauté de Communes de Montesquieu et les communes du territoire en 2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde a pris fin le 31 décembre 2017.

Ce partenariat permet aux communes et à la Communauté de Communes d'être soutenues financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En effet, la prestation de service (PSEJ) générée par le contrat enfance jeunesse qui est versée par la CAF aux signataires du contrat, cofinance toutes les actions éligibles.

Ce contrat s'appuie, au préalable, sur la réalisation d'un diagnostic territorial. La première phase a été réalisée mais doit être approfondie à travers une démarche dynamique et prospective prenant appui sur l'expérience des acteurs locaux, les attentes des bénéficiaires, l'expertise des partenaires institutionnels ainsi que l'ambition du territoire à développer des politiques adaptées pour les enfants et les adolescents. Ce diagnostic est inscrit comme action du contrat enfance jeunesse 2018-2021.

Pour la Communauté de Communes, il est donc envisagé de poursuivre et de renouveler ce partenariat avec la CAF à travers la signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse 2018-2021.

### ***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches de renouvellement du CEJ.
- Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*